

Porté par une vision de développement, Aéroport De Libreville (ADL) est engagé dans une démarche d'amélioration continue de ses systèmes de management. Dans cette optique, l'ensemble du personnel est mobilisé pour atteindre les objectifs ambitieux que nous nous fixons en matière de qualité, de santé et de sécurité afin d'améliorer notre compétitivité.

- **En matière de qualité (SMQ)**, afin d'assurer la satisfaction des clients, ADL s'engage autour des objectifs suivants :
  - **Garantir** un accueil diligent et une information pertinente ;
  - **Mettre à disposition** des installations et des équipements fonctionnels ;
  - **Assurer** une exploitation performante et conforme à la réglementation ;
  - **Assurer** le développement des activités commerciales ;
  - **Veiller** à la conformité aux lois et règlements dans l'établissement et la diffusion des états financiers ;
  - **Favoriser** la coordination de tous les acteurs de la plateforme.
- **En matière de santé et sécurité au travail (SST)**, afin d'assurer la sécurité et protéger la santé de chaque salarié, ADL s'engage à :
  - **Identifier et Maîtriser** les risques sur la santé et la sécurité au travail ;
  - **Rechercher** les conditions optimales de santé et de sécurité au travail pour l'ensemble du personnel et y **veiller** pour nos sous-traitants ;
  - **Adopter** des actions de prévention des risques professionnels et de santé et y **Sensibiliser** l'ensemble du personnel ;
  - **Veiller** au respect des exigences légales et réglementaires en matière de santé et sécurité au travail.
- **En matière de sécurité de l'aviation civile (SGS)**, afin d'assurer la sécurité de l'exploitation, ADL, dans son ensemble, s'engage à :
  - **Etre conforme** aux prescriptions législatives, réglementaires, de performance et aux normes définies par l'Etat Gabonais ;
  - **Adopter** les meilleures pratiques éprouvées, convenant à notre activité ;
  - **Fournir** les ressources et mécanismes nécessaires au maintien de la performance du SGS, à l'amélioration des conditions de travail et à l'efficacité du personnel ;
  - **Établir** et utiliser des processus documentés d'identification des dangers et de gestion des risques. Enregistrer et analyser les événements de sécurité, afin d'éliminer les risques de sécurité liés à notre activité ou de les atténuer à un point acceptable ;
  - Tout en garantissant la protection de l'information, **veiller** à ce que nul ne soit sanctionné pour avoir soulevé une préoccupation de sécurité ;
  - **Garantir** que tout le personnel reçoive une information et une formation correspondant au niveau d'exigence requis par leurs rôles et responsabilités dans l'assurance de la sécurité.

ADL s'engage également à :

- **Etablir et mesurer** la performance de ses systèmes de management suivant des indicateurs pertinents et des objectifs cibles réalistes ;
- **Appliquer** la gestion de ces systèmes comme une responsabilité première de l'ensemble du personnel, en définissant clairement les responsabilités de chacun dans la réalisation de la performance de l'organisation ;
- **S'assurer** que les systèmes et services fournis par les prestataires extérieurs et les partenaires pour appuyer nos opérations répondent aux objectifs et critères de nos systèmes de management. Lesquels objectifs seront revus périodiquement afin de garantir leur pertinence et représentativité.

En tant que Dirigeant Responsable, je reconnais cette démarche et m'engage à mettre à disposition les moyens nécessaires à l'atteinte de ces objectifs.

Le Directeur Général

Jean Michel RATRON

